

L'ACCES A L'EDUCATION POUR LA FEMME MATURE

Un Mémoire présenté par

Le Conseil des Femmes de Montréal

Soumis à

LA COMMISSION D'ETUDE SUR LA FORMATION DES ADULTES

Patricia Rustad, Présidente.

Mieke Nyenhuis, Vice-présidente (Education)

Décembre 1980

L'ACCES A L'EDUCATION POUR LA FEMME MATURE

Mémoire à la Commission d'étude sur la formation des adultes

Introduction

Fondé en 1893, le Conseil des Femmes de Montréal est une fédération composée de plus de quatre-vingts associations qui représentent environ 100,000 membres. Le Conseil, dont l'action dépasse les barrières linguistiques, ethniques et religieuses, est en mesure de présenter des idées qui reflètent l'opinion d'un vaste profil de la communauté montréalaise.

L'intérêt que nous portons à l'éducation, aux droits de la personne et au statut de la femme au sein de notre société est solidement documenté.

L'éducation des adultes constitue un champ vaste et varié; dans ce mémoire, nous nous centrons sur un aspect particulier de l'éducation permanente, soit les chances d'accès à l'éducation pour la femme mature.

Définition

Dans le présent mémoire, le terme "femme mature" désigne toute femme qui, après avoir terminé ses études et fort probablement fait un stage dans le milieu du travail, a consacré son temps et son énergie à son époux, ses enfants, et à des activités bénévoles. A ce titre, elle a contribué considérablement à la stabilité et au bien-être de notre société.

Objectif

La femme mature qui décide de (re)prendre un travail rémunéré, pour des motifs d'ordre soit économique, social ou psychologique, ressent généralement le besoin de suivre des cours afin de se préparer pour le marché du travail. Le Conseil propose, dans ce mémoire, de définir les obstacles qui entravent le processus d'apprentissage pour la femme mature, de suggérer des moyens de surmonter ces obstacles, et de faire des recommandations à la Commission touchant les chances d'instruction pour la femme mature.

Obstacles à l'éducation

Le Conseil des Femmes de Montréal partage l'opinion de l'Unesco à l'effet que l'éducation et l'apprentissage, au lieu de se limiter aux années scolaires, constituent un processus qui doit durer toute la vie afin de permettre à chaque individu de se développer en tant que personne. Dans cette sphère, nous croyons que la femme mature est nettement désavantagée.

Trois études publiées récemment au Canada (CLOW, 1977; Women's Bureau, 1979; Women's Information, 1980) démontrent que les entraves à l'éducation de la femme sont dues à des causes psychologiques, économiques et sociales. Elles proviennent tant de l'insécurité de la femme vis-à-vis ses habiletés d'apprentissage que du manque singulier de considération et d'appréciation des qualifications qu'elle a acquises dans son rôle de ménagère et de volontaire. De plus, les programmes d'apprentissage, tels les cours de recyclage ou autres cours destinés aux adultes, se donnent souvent à des endroits et à des heures qui ne lui conviennent pas. Et enfin, les services de garderie ainsi que la plupart des prêts et bourses ne sont pas accessibles aux élèves à temps partiel.

Moyens de surmonter les obstacles - Recommandations

Après avoir passé un certain nombre d'années en dehors du milieu du travail, la femme manque de confiance en ses propres habiletés et sa capacité d'apprendre. Comme, en général, on n'accorde pas à l'expérience l'équivalence des connaissances académiques requises, les aptitudes de gestion, de finance et d'organisation (pour n'en nommer que quelques-unes) que la femme a développées à titre de ménagère et volontaire ne sont définitivement pas reconnues.

Il se peut que le manque de confiance en soi chez la femme mature constitue un problème individuel. Par contre, on ne saurait nier qu'un entourage activement sympathique rehausserait sa perception d'elle-même par rapport à ses possibilités d'éducation et d'emploi. Plusieurs organismes offrent des cours destinés à favoriser une image de soi positive, comme par exemple Nouveau Départ, Job Search Workshops. Si toutefois les institutions d'enseignement et les employeurs ne reconnaissent pas officiellement l'expérience et les capacités de la femme, ces cours ne peuvent atteindre l'objectif visé, et ils risquent de créer des attentes auxquelles ils ne sauraient répondre.

EN CONSEQUENCE, LE CONSEIL DES FEMMES DE MONTREAL RECOMMANDE L'ETABLISSEMENT DE MESURES PUBLIQUES POUR ASSURER QUE LES HABILITES ET LA FORMATION ACQUISES PAR LA FEMME DANS SON ROLE DE MENAGERE ET DE TRAVAILLEUSE BENEVOLE SOIENT RECONNUES D'UNE FACON TANGIBLE ET OFFICIELLE PAR LES EMPLOYEURS ET LES INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT.

Fréquemment, à cause de ses obligations familiales, la femme mature ne peut profiter des programmes éducatifs qu'à temps partiel. Il semble toutefois que la commodité de l'institution, les règlements établis par la bureaucratie, les dispositions des ententes syndicales, etc. sont considérés comme étant plus importants que les besoins du client. Le Conseil des Femmes

de Montréal suggère fortement aux institutions publiques et privées de s'efforcer d'offrir des programmes et des services aux temps et endroits qui conviennent au client qui, dans ce cas, est la femme mature. Des cours durant la journée, alliés à un service de garderie dans un centre d'achat, par exemple, seraient susceptibles de mettre l'éducation à la portée d'un plus grand nombre de femmes matures.

LE CONSEIL DES FEMMES DE MONTREAL RECOMMANDE DONC L'ETABLISSEMENT DE MESURES PUBLIQUES QUI OFFRIRAIENT AUX CLIENTES DES SERVICES ET DES PROGRAMMES EDUCATIFS A DES HEURES ET DANS DES LIEUX QUI LEUR CONVIENNENT.

La plupart des femmes ne peuvent, ou du moins elles croient ne pas pouvoir, se permettre le coût d'un cours régulier donnant des crédits. Sans revenu personnel, elles hésitent à utiliser les fonds familiaux pour elles-mêmes. En général, les élèves à temps partiel n'ont pas droit aux subventions, prêts et bourses d'études. Le Centre de main-d'oeuvre n'accorde des subventions pour des cours commerciaux et techniques/professionnels qu'aux femmes désirant s'améliorer dans une carrière qu'elles exerçaient préalablement. Ces cours dirigent donc la femme mature vers des occupations traditionnellement féminines. La femme qui désire se réorienter vers une nouvelle occupation n'est pas officiellement éligible aux subventions du Centre de main-d'oeuvre.

LE CONSEIL DES FEMMES DE MONTREAL RECOMMANDE L'ETABLISSEMENT D'UN MECANISME D'ALLOCATION DE SUBVENTIONS, PRETS ET BOURSES PAR LE GOUVERNEMENT, QUI OFFRE DES CHANCES EGALES D'EDUCATION ET DE FORMATION POUR LES ELEVES A TEMPS PLEIN ET A TEMPS PARTIEL, ET CE, SANS EGARD A L'AGE OU AU SEXE.

Dans ce contexte, un bref examen des programmes de formation dans les institutions et dans l'industrie révèle que seulement 3% des stagiaires techniques, et 28% des stagiaires industriels sont des femmes (Women's Bureau, 1979). La pénurie de main-d'oeuvre que nous constatons actuellement pourrait être en partie résolue par des mesures visant à faciliter l'intégration des femmes au marché du travail. Puisque les gouvernements appuient les programmes d'apprentissage, directement et indirectement, sous forme de subventions, de réduction d'impôts pour les corporations, etc., ils sont sûrement en mesure d'encourager la participation des femmes.

LE CONSEIL DES FEMMES DE MONTREAL RECOMMANDE UNE ETUDE DES PROGRAMMES DE STAGIAIRES TECHNIQUES ET INDUSTRIELS EN VUE DE DETERMINER LES MODIFICATIONS NECESSAIRES POUR ASSURER DES CHANCES EGALES DANS LE DOMAINE DE L'EDUCATION, SANS CONSIDERATION DE L'AGE OU DU SEXE.

L'accès aux services d'information et d'orientation est essentiel à la femme mature. Les renseignements concernant les exigences d'une carrière donnée, les chances d'éducation et d'emploi, les fluctuations du marché du travail, sont présentement offerts sur une base fragmentaire par des institutions d'enseignement individuelles ou par certains départements du gouvernement. Il faut centraliser et coordonner ces services d'information; une telle concentration nécessite la collaboration de plusieurs ministères (Education, Affaires sociales, Main-d'oeuvre.).

L'Association du développement communautaire et de l'appui aux activités communautaires de la commission scolaire locale ou régionale semblerait constituer le véhicule idéal pour

réaliser l'intégration des services d'information. La structure est déjà en place et, particulièrement dans les régions rurales, la commission scolaire locale est, plus que tout autre organisme, à la portée des clients éventuels et au courant des conditions locales.

LE CONSEIL DES FEMMES DE MONTREAL RECOMMANDE DONC L'ETABLISSEMENT DE SERVICES D'INFORMATION INTEGRES AU NIVEAU LOCAL, QUI FOURNIRAIENT L'INFORMATION ET L'ORIENTATION RELATIVES A L'EDUCATION ET AUX OUVERTURES SUR LE MARCHE DU TRAVAIL. CES SERVICES DEVRAIENT TENIR COMPTE DES DIVERSITES LINGUISTIQUES DU MILIEU.

Ce mémoire a voulu faire ressortir la situation de la femme qui, ayant terminé ses études et probablement fait un stage dans le milieu du travail, a par la suite consacré son temps et ses efforts à son mari, à sa famille, et à des activités bénévoles. Nous sommes convaincus qu'avec l'aide de politiques appropriées, la femme mature réussira à surmonter les obstacles psychologiques, économiques et sociaux qui la confrontent dans le domaine de l'éducation. Le Conseil des Femmes de Montréal compte sur le gouvernement du Québec pour poser des gestes positifs qui assureront à la femme mature l'égalité des chances en matière d'éducation.

.....

Sources

- CCLOW - Canadian Congress on Learning Opportunities for Women. "Where We Stand" Learning Vol. 1, n.3, Fall 1977.
- Women's Bureau-Labour Canada. The Re-Entry of Canadian Women into the Labour Force. Report submitted by Elizabeth Humphreys, Nov. 1979.
- Women's Information and Referral Centre. Report on Women's Job Search Workshops. Submitted by Ellen Johnson, June 1980.

Recommandations à la Commission d'étude sur la formation des adultes

1. Le Conseil des Femmes de Montréal recommande l'établissement de mesures publiques pour assurer que les habiletés et la formation acquises par la femme dans son rôle de ménagère et de travailleuse bénévole soient reconnues d'une façon tangible et officielle par les employeurs et les institutions d'enseignement.
2. Le Conseil des Femmes de Montréal recommande l'établissement de mesures publiques qui offriraient aux clientes des services et des programmes éducatifs à des heures et dans des lieux qui leur conviennent.
3. Le Conseil des Femmes de Montréal recommande l'établissement d'un mécanisme d'allocation de subventions, prêts et bourses par le gouvernement, qui offre des chances égales d'éducation et de formation pour les élèves à temps plein et à temps partiel, et ce, sans égard à l'âge ou au sexe.
4. Le Conseil des Femmes de Montréal recommande qu'une étude soit effectuée sur les programmes de stagiaires techniques et industriels, en vue de déterminer les modifications nécessaires pour assurer des chances égales dans le domaine de l'éducation, sans considération de l'âge ou du sexe.
5. Le Conseil des Femmes de Montréal recommande l'établissement de services d'information intégrés au niveau local, qui fourniraient l'information et l'orientation relatives à l'éducation et aux ouvertures sur le marché du travail. Ces services devraient tenir compte des diversités linguistiques du milieu.